



# LES BERGERONNETTES DE REHON

## SAISON 2026 – 2027

Les entraînements des Bergeronnettes vont reprendre au COSEC André Rudoni de HEUMONT, rue Jean Feuillette.

### 1. HORAIRES

- Pour les JEUNESSES nées en 2013 – 2014 – 2015 et 2016, et pour les AINEES nées avant et en 2012 :

La saison reprendra à partir du mercredi 9 septembre 2026.

Les entraînements se dérouleront les mercredis de **17h00 à 19h00** et les vendredis de **17h30 à 20h**, pour toutes les gymnastes de ces sections. Merci de respecter ces horaires.

- Pour les POUSSINES nées en 2017 - 2018 - 2019 et 2020 :

La saison reprendra à partir du mercredi 9 septembre 2026.

Les entraînements se dérouleront les mercredis de **15h00 à 17h00** et à partir de janvier 2026, une séance supplémentaire s'ajoutera les mardis de 17h à 18h30 (sous réserve d'un nombre suffisant de participantes). Merci de respecter ces horaires.

- Pour les inscriptions, une permanence aura lieu pour accueillir les parents, le **Mercredi 9 septembre 2026 de 15h00 à 17h30.**

### 2. TARIFS ET CATEGORIES

|           | COTISATION<br>ANNUELLE | LICENCE    | TOTAL POUR LA<br>SAISON |
|-----------|------------------------|------------|-------------------------|
| POUSSINES | <b>75€</b>             | <b>60€</b> | <b>135€</b>             |
| JEUNESSES | <b>85€</b>             | <b>60€</b> | <b>145€</b>             |
| AINES     | <b>85€</b>             | <b>60€</b> | <b>145€</b>             |

Remarque pour l'inscription de plusieurs enfants :

le deuxième enfant (le plus jeune, paie une demi-cotisation)

si 2 poussines, la première poussine paie (75 + 60) -> 135€

la deuxième poussine paie (75/2 = 37,5 + 60) -> 97,5€

si 1 poussine + 1 jeunesse/ainée, la jeunesse/ainée paie (85 + 60) -> 145€

la poussine paie (75/2 = 37,5 + 60) -> 97,5€

si 2 jeunesses/ainées ou 1 jeunesse + 1 ainée, la jeunesse/ainée paie (85 + 60) -> 145€

la deuxième jeunesse/ainée paie (85/2=42,5 + 60) -> 102,5€

### 3. Inscription

Pour l'inscription de leur fille, les parents doivent fournir :

- Une **attestation de santé** (plus besoin de certificat médical si toutes les cases NON sont cochées).

- Une **photo d'identité** **A ENVOYER uniquement PAR MAIL** à christianmast@hotmail.fr pour la licence.

- La **fiche de renseignements** (envoyée par le club) dûment complétée et signée.

- La **cotisation annuelle** (règlement en espèces, par virement ou par chèque (plusieurs chèques possibles, merci de préciser au dos du chèque, le mois souhaité pour la mise en banque sur chaque chèque, les encaissements se feront dans la mesure du possible chaque début de mois, maximum sur 3 mois : octobre, novembre, décembre)).

- 1 **chèque de caution de 100€** pour le survêtement, merci de ne pas dater votre chèque de caution (il ne sera pas encaissé).

Les chèques sont à libeller à l'ordre de **BERGERONNETTES DE REHON**.

**Tous les documents ou règlement (espèces ou chèques) remis aux monitrices devront être mis **sous enveloppe** avec le nom et le prénom de la gymnaste dessus.**

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

Pour des raisons d'assurance, la cotisation ainsi que toutes les pièces demandées ci-dessus, devront être remis **le jour de la reprise des entraînements**, sans quoi votre enfant ne pourra pas participer aux entraînements. Une fois l'inscription confirmée, avant le 01/10/2026, **la cotisation ne sera en aucun cas remboursée.**

Renseignements chez Mr MAST Christian au 06 42 39 27 80 ou christianmast@hotmail.fr